



Payer pour maison de retraite belle mere

Par **aslone**, le **01/02/2015** à **15:56**

Bonjour je viens sur ce forum pour essayer de trouver un peut d'aide pour mon frère. la situation est compliquée et il vient d'être convoqué au tribunal. Il a été marié avec sa femme qui est décédée depuis plus de 10 ans. En froid avec la famille de celle-ci, il avait interdiction de venir chez sa belle-mère. Depuis le décès de sa femme aucune nouvelle de sa belle famille. Les frères et sœurs de sa femme ont placé (très tôt) sa belle mère en maison de retraite, les économies de elle ci étant probablement arrivées a néant on lui demande de payer !!! lui ne l'entend pas de cette oreille et je peux le comprendre, mais il semblerait que se soit la loi (car il a 2 enfants qui le relient a cette belle mère). depuis 6 mois il refuse de payer et un huissier vient de lui remettre une convocation au tribunal en le menaçant de faire hypothéquer sa maison !!!! pensez vous qu'il ai un recours ? merci beaucoup pour le temps que vous accorderez a me répondre, Il commence a voir les idées très noires car être convoqué au tribunal a plus de 65 ans après avoir mené une vie droite est très accablant pour lui. De plus il s'inquiète quand a d'éventuelles dettes de cette grand mère pour la succession de ses enfants ...

Par **moisse**, le **01/02/2015** à **19:19**

Bonsoir, on lui demande de payer !!! lui ne l'entend pas de cette oreille et je peux le comprendre, mais il semblerait que se soit la loi (car il a 2 enfants qui le relient a cette belle mère). C'est effectivement la loi, puisque le décès du conjoint, en présence d'enfants, ne fait pas disparaître l'obligation alimentaire vers les beaux-parents. pensez vous qu'il ai un recours Il va pouvoir s'exprimer puisqu'il est attiré devant le JAF siégeant au TGI. C'est au débiteur (lui) de prouver qu'il n'a pas les moyens de verser une pension. De plus il s'inquiète quand a d'éventuelles dettes de

cette grand mère pour la succession de ses enfants ...[/citation]rnIl suffira de refuser la succession ou de l'accepter sous bénéfice d'inventaire.